



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 26 SEP. 2014

**ARRETE**  
portant autorisation d'occupation du domaine public le  
samedi 4 octobre et dimanche 5 octobre 2014

N° Départ : 426/2014/47/PM/MC/DS

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles du Code de la route,

**Considérant** Que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation « 2 CV Club Varois », il convient de réserver le parc du Château de Solliès-Pont.

**arrête**

**Article 1 :** Le domaine public sera occupé du samedi 4 octobre 2014 à 08 heures jusqu'au dimanche 5 octobre 2014 à 20 heures à l'occasion de la manifestation « 2 CV Club Varois ».

**Article 2 :** Cette manifestation se déroulera au château de Solliès-Pont.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché à compter du jeudi 02 octobre 2014.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

